

**COMMUNE DE TREMEOC****DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE****ARRÊTÉ MUNICIPAL N°16/2026****REGLEMENTANT LA CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de **TREMÉOC**,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 relatifs au pouvoir de Police du Maire,

**Vu** la demande formulée par l'entreprise SWIM GARDEN concernant les travaux au 24 rue de Ploénour-Lanvern,

**Considérant** qu'il lui appartient de prendre toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité de la circulation dans la commune,

**Considérant** qu'il y a lieu de continuer à réglementer la circulation ;

**ARRÊTE****Article 1 :**

Le demandeur est autorisé à occuper temporairement le domaine public routier et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande au 24 rue de Ploénour-Lanvern le 11 mars 2026. Elle devra s'assurer de la sécurité du chantier.

**Article 2 :**

La circulation des véhicules sera interdite dans les deux sens de circulation entre Kervrouyec et le 16 rue de Plonéour-Lanvern le 11 mars 2023 de 8h45 à 12h.

Une déviation sera mise en place le temps des travaux en passant par le Hameau de Menez Rouz et par le Hameau de Kerguillec.

**Article 3 :**

Les dispositions du présent arrêté seront matérialisées par une signalisation réglementaire mise en place par l'entreprise.

**Article 4 :**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements.

**Article 5 :**

Conformément à l'article R421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 6 :**

Monsieur Le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Pont-L'Abbé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires.

**Ampliation adressée à :**

- l'entreprise SWIM GARDEN
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Pont-l'Abbé

Fait à TREMEOC, le 10 mars 2026

Le Maire,  
Jean L'HELGOUARC'H

